

Cahier d'amendements : 5 Budget

Version(s) :

- 1) Etat : 30 octobre 2023

Contenu(s) :

- I. B01.0 Amendement FAE : poste budgétaire de l'organisation des ADs
- II. B02.0 Amendement VSETH : politique salariale

Numéro de l'amendement	B01.0
Amendement déposé par	FAE

Texte	La FAE propose débiter le compte 6670 « Cotisations aux sections » de 10'000CHF en plus que le montant prévu par le budget 2024.
Motivation	A l'aide d'une comparaison faite sur les dépenses et budgets des 4 dernières ADs, la moyenne des dépenses (environ 14'500CHF) démontre un budget trop peu important pour couvrir les conditions d'organisation d'une AD. Ainsi, l'amendement propose d'y remédier en arrondissant la moyenne vers le haut pour proposer une augmentation de 5'000CHF par AD, c'est-à-dire une augmentation totale de 10'000CHF du poste du budget « Assemblées des délégué-e-s : cotisations aux sections ». Actuellement, le budget alloué aux sections organisatrices des Assemblées des délégué-e-x-s (AD) est de 10'000 francs par AD. Ce budget est entendu pour financer la totalité du week-end de l'AD. Il s'avère que ce budget n'a pas été modifié depuis au moins 5 ans et cela malgré la fluctuation croissante du coût de la vie de notre pays. Les dernières années ont été durement touchées par l'inflation et cela dans tous les domaines. En plus de l'inflation, l'hôtellerie Suisse a elle aussi connu une croissance considérable durant la même période. Par ailleurs, au fil des années, de nouveaux frais se sont vu être ajoutés d'office à ce qui est nécessaire pour les AD comme un-e-x traducteur-ice-x supplémentaire ou d'autres équipements essentiels durant le week-end ; cela sans reconsidération du budget de la part du comité de l'UNES. Pour la FAE, l'organisation d'une AD doit être perçue par la section organisatrice comme une opportunité de contribuer activement à l'avancement social et politique de notre pays ; et non comme une charge aussi bien financière, organisationnelle et mentale ; c'est également dans cet esprit que nous avons souhaité déposer cet amendement. Pour la FAE, l'investissement réalisé par les sections et leurs étudiant-e-x-s par leur présence active lors de ses AD se doit d'être accueilli et traité avec le plus grand respect et la plus grande hospitalité. Pour la FAE, ce moment d'échange politico-social se doit d'être célébré et valorisé à sa juste valeur. Pour ces raisons, le comité de la FAE considère qu'il est essentiel d'augmenter le budget alloué à l'organisation des AD aux différentes sections. L'augmentation de ce budget reflètera l'envie plurielle que la charge financière d'une telle organisation ne retombe pas, en plus des autres charges, sur la section organisatrice. Cette augmentation du budget servira à accueillir les différentes sections dans les conditions d'accueil attendues, équivalentes à leur investissement. Enfin, cette augmentation palliera l'augmentation des coûts liés à l'organisation d'un tel événement.

	Nous sommes convaincus qu'un tel changement sera parfaitement absorbable par le budget de l'UNES, en partie grâce à la subvention supplémentaire de la Confédération de 100'000 francs
--	--

Position du Comité exécutif de l'UNES: Le comité est d'accord avec l'avis de la FAE selon lequel l'organisation d'une AD ne doit pas représenter une charge supplémentaire pour la section hôte, car nous dépendons tous de l'engagement et du surcroît de travail de la section organisatrice pour que nous puissions tous nous réunir et passer un moment productif et intéressant. Le comité de l'UNES soutient donc cette proposition, car les sections doivent décider elles-mêmes combien d'argent elles veulent retirer pour cette tâche et ce défi.

Recommandé pour adoption : OUI ☒ NON ☐

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	☐ proposition d'amendement de la motion n° _____ ☐ contre-proposition à la motion n° _____ ☐ proposition subsidiaire à la motion n° _____ ☐ proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : ☐ Refusée : ☐

Numéro de l'amendement	B02.0
Amendement déposé par	VSETH

Texte	Je demande une augmentation de salaire de 16,5% pour le secrétariat général par rapport à la situation actuelle. En outre, je demande une modification du règlement du personnel comme suit : Art. 16 Vacances 1 Le droit aux vacances est de 6 semaines ou 30 jours ouvrables par année civile pour le secrétariat général et de 5 semaines ou 25 jours ouvrables pour tous les autres employés.
Motivation	Je tiens à dire d'emblée que cette proposition n'est pas une mesure d'économie, mais qu'elle vise au contraire à rendre le poste de secrétaire général plus attrayant. Jusqu'à présent, une augmentation de salaire de 20% a été proposée. Il s'agit d'une augmentation importante, qui doit être faite ici en une seule fois. De plus, le poste est encore très nouveau et donc en pleine mutation. Il est à prévoir que de grands changements auront lieu dans les prochaines années. C'est pourquoi je propose la modification susmentionnée. Il s'agit d'un compromis qui a été élaboré en collaboration avec le comité de l'UNES. Il représente d'une part un rapprochement du salaire avec les ONG, comme le souhaitait le comité, mais rend d'autre part le poste globalement plus attractif. Comme le comité l'a déjà écrit, l'augmentation de 20% n'est toujours pas suffisante pour atteindre des salaires comparables à ceux d'autres organisations. Mais comme nous ne pouvons pas résoudre ce problème sans un surcoût financier massif, la proposition est un pas dans une autre direction. Le poste du secrétariat général est destiné à des débutants qui sont probablement encore jeunes et qui ont aussi un intérêt idéologique à travailler pour une organisation comme l'UNES, qui n'est pas de nature financière. Pour les jeunes, de bonnes conditions de travail, qui impliquent de la flexibilité, sont souvent aussi désirables que le salaire. A mes yeux, l'UNES a également une fonction de modèle dans la création d'un environnement de travail bon et sain. Plus de vacances donnent aux employés plus de temps pour compenser et sont très progressistes à cet égard. Ainsi cette proposition doit également susciter des réflexions sur l'amélioration générale de la situation de travail à la VSS.

Position du Comité exécutif de l'UNES: Cette demande apparaît dans un contexte multiple: tout récemment après la création du poste de SG, dans un contexte de pénurie de personnel qualifié et d'augmentation des prix, et au sein d'une organisation dont les finances sont très fluctuantes.

La proposition d'augmentation du salaire du SG à 20% est le résultat de cette situation, et nous sommes satisfait-e-s et heureux-ses que cette augmentation ne soit pas remise en question. La proposition de l'VSETH, qui est le résultat d'un compromis, nous convient donc à cet égard.

Néanmoins, un certain nombre de réserves demeurent:

- Premièrement, le congé est moins incitatif que le salaire. Il ne permet pas d'augmenter suffisamment l'attractivité et les conditions de travail du poste pour faire jeu égal avec des ONG comparables. Car en fin de compte, nos SG doivent pouvoir payer leurs factures à la fin de la journée, avec ou sans vacances.

- Le SG constate une charge de travail intensive ainsi qu'un nombre élevé d'heures supplémentaires. La semaine de vacances supplémentaire pourrait encore aggraver cette situation.

- La proposition introduit une inégalité de traitement entre le SG et les autres employés de la VSS. L'instauration d'une égalité de traitement était l'un des objectifs de la réforme structurelle.

Après avoir pesé le pour et le contre, le comité a décidé de soutenir la proposition, car elle constitue malgré tout une bonne approche et répond globalement à la problématique.

Recommandé pour adoption : OUI ☒ NON ☐

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)

Motion n° _____

☐ proposition d'amendement de la motion n° _____

☐ contre-proposition à la motion n° _____

☐ proposition subsidiaire à la motion n° _____

☐ proposition de réexamen de la motion n° _____

Ne pas entrer en matière :

oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Motion retirée :

oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Motion reportée :

oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Votation sur la motion comme proposition
d'amendement ou comme proposition
de réexamen :

oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Motion comme contre-proposition /
proposition subsidiaire de la motion n° :

oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Vote final :

oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Acceptée : ☐

Refusée : ☐

5 - Budget 2024

181. DV - VSS | UNES | USU